



Procès-verbal
Le mardi 11 décembre 2001 - n° 69

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 03.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Legault, ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 66 Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires

La motion est adoptée.

M. Bégin, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 70 Loi modifiant la Loi sur la justice administrative et d'autres dispositions législatives

La motion est adoptée.

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

11 décembre 2001

n° 207 Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'«Association d'hospitalisation du Québec» — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée mais ne peut être adopté avant le 21 décembre 2001, sans le consentement unanime pour déroger à l'article 35 des Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 833-20011211)

M. Paré (Lotbinière) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 207, Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'«Association d'hospitalisation du Québec».

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Brassard, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 207 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission des finances publiques et la ministre des Finances sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Dépôts de documents

M. Simard, ministre responsable de l'Administration et de la Fonction publique, président du Conseil du trésor, transmet le message suivant de Son Honneur le lieutenant-gouverneur à M. le Président qui en fait lecture à l'Assemblée :

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

L'honorable Lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée nationale les crédits supplémentaires n° 1 pour l'année financière se terminant le 31 mars 2002, conformément aux dispositions de l'article 54 de la Loi constitutionnelle de 1867, et recommande ces crédits à la considération de l'Assemblée.

Québec, le 6 décembre 2001

Lise Thibault

M. Simard, ministre responsable de l'Administration et de la Fonction publique, président du Conseil du trésor, dépose les crédits supplémentaires n° 1 pour l'année financière se terminant le 31 mars 2002.

(Dépôt n° 834-20011211)

11 décembre 2001

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, les crédits supplémentaires n° 1 pour 2001-2002 sont renvoyés à la commission plénière.

M. Chevrette, ministre responsable de la Faune et des Parcs, dépose :

Le rapport annuel de la Société des établissements de plein air du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001.

(Dépôt n° 835-20011211)

Mme Goupil, ministre d'État à la Famille et à l'Enfance, dépose :

Le rapport annuel du ministère de la Famille et de l'Enfance, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001.

(Dépôt n° 836-20011211)

M. Facal, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, dépose :

Un document intitulé « Positions du Québec dans les domaines constitutionnel et intergouvernemental de 1936 à mars 2001 ».

(Dépôt n° 837-20011211)

Dépôts de rapports de commissions

M. Bertrand (Portneuf), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 2 et 4 octobre 2001, a étudié en détail le projet de loi :

11 décembre 2001

n° 180 Loi modifiant diverses dispositions législatives eu égard à la divulgation de renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes — Rapporté avec des amendements.
(Dépôt n° 838-20011211)

M. Rioux (Matane), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 7 décembre 2001, a étudié en détail le projet de loi :

n° 43 Loi modifiant la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois — Rapporté sans amendement.
(Dépôt n° 839-20011211)

M. Vallières (Richmond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, les 29 novembre, 6 et 7 décembre 2001, a étudié en détail le projet de loi :

n° 56 Loi modifiant la Loi sur la Commission de la capitale nationale — Rapporté avec des amendements.
(Dépôt n° 840- 20011211)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote, reporté à la séance du 7 décembre 2001, sur la motion proposée par M. Facal, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Cette motion se lit comme suit :

11 décembre 2001

QUE l'Assemblée nationale souligne le 15^e anniversaire de l'adoption de la déclaration du gouvernement du Québec sur les relations interethniques et interraciales.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 76 en annexe)

Pour : **109** Contre : **0** Abstention : **0**

L'Assemblée tient le vote, reporté à la séance du 7 décembre 2001, sur la motion de Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, proposant que la principe du projet de loi n° 60, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, soit maintenant adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 77 en annexe)

Pour : **64** Contre : **45** Abstention : **0**

Sur la motion de Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, le projet de loi n° 60 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

Motions sans préavis

M. Arseneau, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite Gilbert Beaulieu et Nicole Dubé de la Ferme Filiber à Petit-Matane, qui se sont mérité le titre de Jeunes agriculteurs d'élite 2001, samedi soir dernier à Saint-Hyacinthe.

11 décembre 2001

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Fournier (Châteauguay), présente une motion concernant les soins aux personnes autistes ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, propose :

QUE la Commission des transports et de l'environnement élabore des pistes de solution à l'égard de l'indemnisation des personnes accidentées reconnues coupables d'actes criminels et qu'à cette fin elle entende la Société de l'assurance automobile du Québec et la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse ;

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE le ministre des Transports soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

11 décembre 2001

Avis touchant les travaux des commissions

Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 11, Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents, et de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 61, Loi concernant la Financière du Québec ;
- la Commission des institutions, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 51, Loi modifiant la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement et la Loi sur la Régie des alcools, des courses et des jeux.

M. Pinard, vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de compléter l'étude du 8^e rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi n° 46, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant certains secteurs de l'industrie du vêtement.

11 décembre 2001

Après débat, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi n° 63, Loi modifiant le Code du travail et la Loi modifiant le Code du travail, instituant la Commission des relations du travail et modifiant d'autres dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

À 13 h 01, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 04.

Adoption du principe

M. Facal, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, propose que le principe du projet de loi n° 64, Loi modifiant le Code civil en matière de demande de documents d'état civil, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 18 heures, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

11 décembre 2001

La séance reprend à 20 h 03.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Facal, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, proposant que le principe du projet de loi n° 64, Loi modifiant le Code civil en matière de demande de documents d'état civil, soit maintenant adopté.

À 20 h 03, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, M. Pinard, vice-président, suspend les travaux de l'Assemblée.

Les travaux reprennent à 20 h 40.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Facal, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, proposant que le principe du projet de loi n° 64, Loi modifiant le Code civil en matière de demande de documents d'état civil, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 64 est adopté.

Sur la motion de Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, le projet de loi n° 64 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

11 décembre 2001

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 71 Loi modifiant la Loi sur le traitement des élus municipaux

La motion est adoptée.

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 237 du Règlement, Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, propose que le principe du projet de loi n° 71, Loi modifiant la Loi sur le traitement des élus municipaux, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 71 est adopté.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 71 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 15 novembre 2001, sur la motion de Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, proposant que le principe du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec, soit maintenant adopté.

Sur la motion de M. Mulcair (Chomedey), le débat est ajourné.

11 décembre 2001

À 23 h 30, sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 12 décembre 2001, à 10 heures.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mardi 11 décembre 2001, à 14 h 11, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence de M. Brouillet, vice-président de l'Assemblée nationale, de M. Beaumier (Champlain), le représentant du gouvernement, de Mme Boulet (Laviolette), la représentante de l'opposition officielle, de M. Arsenault, directeur du Secrétariat de l'Assemblée, il a plu à l'honorable Lise Thibault, Lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 27 Loi sur le protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives
- n° 30 Loi modifiant la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale et d'autres dispositions législatives
- n° 59 Loi reportant la date de la prochaine élection scolaire générale et modifiant la Loi sur les élections scolaires

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

11 décembre 2001

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Facal, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration :

(Vote n° 76)

POUR - 109

Arseneau	Chagnon	Gendron	Ménard
Barbeau	Charest	Geoffrion	Middlemiss
Baril	(<i>Sherbrooke</i>)	Gobé	Morin
(<i>Berthier</i>)	Charest	Goupil	Mulcair
Baril	(<i>Rimouski</i>)	Harel	Normandeau
(<i>Arthabaska</i>)	Chenail	Houda-Pepin	Papineau
Beauchamp	Chevrette	Jérôme-Forget	Paquin
Beaulne	Cholette	Julien	Paradis
Beaumier	Cliche	Jutras	Paré
Béchar	Copeman	Kelley	Payne
Bédard	Côté	Kieffer	Pelletier
Bégin	(<i>La Peltrie</i>)	Labbé	(<i>Chapleau</i>)
Bélanger	Côté	Lachance	Pelletier
Bergeron	(<i>Dubuc</i>)	Lafrenière	(<i>Abitibi-Est</i>)
Bergman	Cusano	Lamquin-Éthier	Poulin
Bertrand	Delisle	Landry	Rioux
(<i>Portneuf</i>)	Désilets	Laporte	Robert
Bertrand	Deslières	Laprise	Rocheffort
(<i>Charlevoix</i>)	Després	Leblanc	Rochon
Blanchet	Dion	Leduc	Simard
Boisclair	Dionne-Marsolais	Legault	(<i>Richelieu</i>)
Bordeleau	Doyer	Legendre	Simard
Boucher	Duguay	Léger	(<i>Montmorency</i>)
Boulerice	Dumont	Lelièvre	St-André
Boulet	Dupuis	Lemieux	Tranchemontagne
Boulianne	Facal	Létourneau	Vallières
Bourbeau	Fournier	Loiselle	Whissell
Brassard	Gagnon-Tremblay	Maltais	Williams
Brodeur	Gauthier	Marcoux	
Caron	Gautrin	Marois	
Carrier-Perreault	Gauvin	Marsan	

11 décembre 2001

Sur la motion de Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole :

(Vote n° 77)

POUR - 64

Arseneau	Boulianne	Gendron	Marois
Barbeau	Brassard	Geoffrion	Ménard
Baril	Caron	Goupil	Morin
(<i>Arthabaska</i>)	Carrier-Perreault	Harel	Papineau
Baril	Charest	Julien	Paquin
(<i>Berthier</i>)	(<i>Rimouski</i>)	Jutras	Paré
Beaulne	Chevrette	Kieffer	Payne
Beaumier	Cliche	Labbé	Pelletier
Bédard	Côté	Lachance	(<i>Abitibi-Est</i>)
Bégin	(<i>La Peltrie</i>)	Landry	Rioux
Bergeron	Côté	Laprise	Robert
Bertrand	(<i>Dubuc</i>)	Leduc	Rochon
(<i>Charlevoix</i>)	Désilets	Legault	Simard
Bertrand	Deslières	Legendre	(<i>Richelieu</i>)
(<i>Portneuf</i>)	Dion	Léger	Simard
Blanchet	Dionne-Marsolais	Lelièvre	(<i>Montmorency</i>)
Boisclair	Doyer	Lemieux	St-André
Boucher	Duguay	Létourneau	
Boulerice	Facal	Maltais	

CONTRE - 45

Beauchamp	Cholette	Gobé	Mulcair
Béchar	Copeman	Houda-Pepin	Normandeau
Bélanger	Cusano	Jérôme-Forget	Paradis
Bergman	Delisle	Kelley	Pelletier
Bordeleau	Després	Lafrenière	(<i>Chapleau</i>)
Boulet	Dumont	Lamquin-Éthier	Poulin
Bourbeau	Dupuis	Laporte	Rocheffort
Brodeur	Fournier	Leblanc	Tranchemontagne
Chagnon	Gagnon-Tremblay	Loiselle	Vallières
Charest	Gauthier	Marcoux	Whissell
(<i>Sherbrooke</i>)	Gautrin	Marsan	Williams
Chenail	Gauvin	Middlemiss	

11 décembre 2001
